

Xparaph® : la dématérialisation faite par les collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL-Xdemat**.

Xparaph® le parapheur électronique est l'un de ces outils. Il permet de signer tout acte de manière dématérialisée, par le biais d'un certificat électronique. **Xparaph®** a pour but de remplacer le classique parapheur papier. Il permet à l'exécutif de signer des documents urgents même en dehors des locaux de la collectivité. Un simple clic dans **Xparaph®** et le document est signé !

Xparaph® la dématérialisation tout simplement

- Xparaph® est mis à disposition **gratuitement pour signer les bordereaux comptables...** mais en adhérant à ce service, **vous pouvez aller plus loin**, en l'utilisant pour **la signature de délibération, de courriers, de convocations** etc...
- Xparaph® peut être utilisé pour **signer en une seule fois tout un ensemble de documents**
- Xparaph® est **interfacé avec votre messagerie et le système d'accusé réception électronique**. Une fois le document signé, celui-ci est prêt à partir par mail avec ou sans AR
- Xparaph® est **interfacé avec Word**. Ainsi à partir de Word, un simple clic et le document est déposé dans le parapheur
- Xparaph® **gère les absences et les délégations de signature en cas d'absence**

- Xparaph® **peut vous alerter, chaque jour par mail**, de documents à signer dans le parapheur.
- Xparaph® vous permet de **gérer finement les habilitations des agents** (droit de dépôt, signer, viser...)

Xparaph® c'est aussi une application mobile

- Disponible sur Apple Store et Google Play, l'application vous permettra de viser et signer **n'importe où, n'importe quand**
- La signature via mobile est **compatible sur appareils Apple et Android**
- Grâce à des lecteurs (boîtiers Bluetooth, adaptateur USB), votre certificat est détecté en quelques secondes

Xfluco® : la dématérialisation à un coût modéré

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) s'engage à vous répondre rapidement
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (Xmarchés®, Xcontact®, Xactes®, Xpostit®, Xcelia®)

Quelques exemples de tarifs

	Pack minimal de base ⁽¹⁾	Xparaph®	Total
Communes de 0 à 200 hab.	75 € HT	+15 € HT	90 € HT
Communes de 2 001 à 5 000 hab.	600 € HT	+78 € HT	678 € HT
C.C ⁽²⁾ de 10 001 à 25 000 hab.	900 € HT	+117 € HT	1017 € HT
C.C ⁽²⁾ de 25 001 à 50 000 hab.	2 000 € HT	+260 € HT	2 260 € HT

(1) Composé de Xactes®, Xcontact®, Xmarchés®, Xpostit®, Xcelia®: hors coût du certificat électronique
(2) Communautés de Communes

Xparaph® : la dématérialisation déjà mise en œuvre

- Plus de **3000 collectivités** ont déjà adhéré à la société **SPL-Xdemat**
- Près de **2 400 collectivités** utilisent déjà **Xparaph®** pour :
 - les convocations aux séances,
 - la signature d'acte d'engagement de marchés publics,
 - la signature de bordereaux comptables,
 - la signature d'actes administratifs (délibérations, arrêtés)

Comment bénéficiaire de Xparaph® ?

• Vous êtes déjà actionnaire

La signature d'un simple avenant à votre convention de prestation intégrée suffit. Cet avenant est disponible au travers de l'application **Xmanager®**. Prenez contact avec le référent de votre département.

• Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat

Pour devenir actionnaire de la SPL Xdemat et bénéficiaire de **Xparaph®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50€ et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.